

COMPLEMENT CANTONAL

ITALIEN ou ESPAGNOL Troisième langue étrangère (L4)¹ pour la Suisse romande et ANGLAIS Troisième langue étrangère (L4) pour le Tessin : année scolaire 2016-2017

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG		GENEVE	JURA
Semaines/an →	39	38		38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes
9e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ²	-		Un cours facultatif d'italien est proposé aux élèves de manière centralisée, en dehors de la grille-horaire.	-
	-	-		-	-
10e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ²	-		Un cours facultatif d'italien est proposé aux élèves de manière centralisée, en dehors de la grille-horaire.	Option obligatoire 3 Italien
	-	-		-	2
11e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ²	Exigences de base/Générale Italien ³	Prégyrnasiale Sciences Italien ³	Un cours facultatif d'italien est proposé aux élèves de manière centralisée, en dehors de la grille-horaire.	Option obligatoire 3 Italien
	-	2	1	-	2

Années ↓	NEUCHATEL	TESSIN	VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½	37	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	
9e	-	-	-	Voie prégyrnasiale (VP) / Voie générale (VG) Italien ⁴	
	-	-	-	4	
10e	-	Cours communs Anglais	-	Voie prégyrnasiale (VP) / Voie générale (VG) Italien ⁴	
	-	3	-	4	
11e	Maturités : Italien ou Espagnol ⁵	Cours communs à effectifs réduits (max. 16 élèves) Anglais	-	VP / VG Italien ⁴	VP / VG ⁶ Italien fac. ou exa. d'équivalence ⁷
	4	3	-	4	3

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2017)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Il n'y a pas d'enseignement d'une Troisième langue étrangère au degré primaire (cycle 1 & cycle 2).

² Offre facultative selon le choix des écoles.

³ 1 option obligatoire sur 5.

⁴ 1 option spécifique obligatoire sur 4. Selon les projets de formation et en regard des exigences de la VP, les élèves de la Voie générale (VG) ont la possibilité de choisir une option spécifique obligatoire (OS) de la VP et de suivre un enseignement de voie prégyrnasiale dans quelques disciplines. Les élèves de la VG choisissent une option spécifique obligatoire (OS) ou deux options obligatoires de compétences orientées métiers (OCOM).

⁵ 1 option spécifique obligatoire sur 4.

⁶ Les élèves de la voie générale ont la possibilité de suivre une année de cours facultatif durant la 11^e. Si au terme de cette année ils atteignent les objectifs du Plan d'études et attestent d'un niveau de connaissance A1 (selon le CECR, Cadre européen commun de référence pour les langues), ils peuvent accéder en classe de raccordement 2 avec choix de l'option spécifique italien.

⁷ L'examen d'équivalence au cours facultatif d'italien est destiné aux élèves de voie générale qui souhaitent, sous certaines conditions, accéder en classe de raccordement 2 avec choix de l'option spécifique obligatoire (OS) italien. En cas de réussite, ils sont dispensés du cours facultatif. Cet examen est également accessible aux autres élèves de voie prégyrnasiale, ainsi que des classes de raccordement 1 et raccordement 2 qui souhaitent attester de leur niveau de connaissance de cette langue.